

**Commune d'EVETTE-SALBERT - Séance du Conseil Municipal du 04 DECEMBRE 2024**

**COMPTE-RENDU**

Conseil Municipal du 04 décembre 2024 Convocation du 27 novembre 2024 Affichage du compte rendu le 09/12/2024	Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Evette-Salbert s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.	<u>Présents</u> : BAUER-PRESTON Helen, BOHN Marie-Josèphe, BRUEZ Georges, CHASSIGNET Thierry, DAMERON Jocelyne, DÉMÉSY Laurent, FERNANDEZ Alain, GEANT Daniel, GREC Marie-Christine, HERZOG Claire, JEANNENOT Michèle, LAURENT Philippe, MANNARELLI Pascale, MARCONOT Michel, PELTIER Yvette, WURTZ Flore.
<u>Secrétaire de Séance</u> : BOHN Marie-Josèphe.	<u>Absents excusés</u> : BANET Claude - BRUNET Marc - MORELLE Françoise
<u>Procurations</u> : BANET Claude à LAURENT Philippe - BRUNET Marc à DEMESY Laurent - MORELLE Françoise à PELTIER Yvette.	

<b>Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2024</b>
---

Demande de Mme JEANNENOT relative au restant à percevoir de l'aide aux communes du GBCA (Grand Belfort Communauté d'Agglomération), relative à la différence de montant constatée entre les rapports 24-34 (135 649 €) et 24-38 (80 000 €). Une partie de la subvention dédiée a déjà été versée à la commune suite à la réfection de portions de voirie « rue du Lac » en 2022, et rues « du Malsaucy et du Thiamont » en 2024. Vote : approbation 19 voix pour.

<b>Compte rendu des décisions prises par le Maire</b>
---

NEANT

<b>Objet : Réhabilitation du groupe scolaire des Sources : approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif) et du plan de financement.</b>	<b>24-38</b>
---	--------------

Mme Jocelyne DAMERON – 1<sup>e</sup> adjointe – rappelle la délibération prise le 26 juin 2024 et présentant l'avant-projet sommaire, le plan de financement prévisionnel des travaux et la demande de financement des travaux au titre de l'exercice 2024 et présente l'APD (Avant-Projet Définitif) relatifs à la réhabilitation du Groupe Scolaire des Sources.

Le plan de financement prévisionnel des travaux évalués à 2 200 000 euros hors taxes est établi comme suit:

FINANCEURS	MONTANT
Etat	Fonds Vert 660 000
	DSIL/DETR 220 000
Département du Territoire de Belfort	60 000
GBCA (Grand Belfort Communauté d'Agglomération)	80 000

Commune d'Evette-Salbert	1 190 000
Total montant HT	2 200 000
Total montant TTC	2 640 000

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet Itinéraires Architecture. La mission de contrôle technique (CT) sera assurée par la société APAVE et la mission de sécurité protection de la santé (SPS) par la société ECBM d'Etobon – 70400.

Pour information, les différentes études et les honoraires de la maîtrise d'œuvre sont estimés à 310 000 euros TTC, **ce qui représente un coût total de 2 950 000 TTC** pour la réhabilitation de l'école.

Le Conseil municipal est invité à :

- . Approuver l'avant-projet détaillé des travaux de réhabilitation du groupe scolaire des Sources ;
- . Approuver le plan de financement prévisionnel des travaux actualisé ;
- . Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes pour l'exercice 2025 :
  - 228 000 euros de l'Etat au titre du Fonds Vert et 152 000 euros au titre de la DETR pour les travaux correspondants aux lots des faux plafonds, de la plâtrerie, de la peinture et de l'électricité estimés à 760 000 euros hors taxes ;
  - 60 000 euros du Département du Territoire de Belfort sur le dispositif des aides aux communes ;
  - 80 000 euros de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre du Fonds d'aides aux communes (somme à ajuster en fonction des crédits disponibles sur ce fonds).

Vote à l'unanimité : 19 VOIX POUR.

<b>Objet : Admission d'une créance en non-valeur</b>	<b>24-39</b>
--	--------------

Le maire présente au conseil municipal un rapport présentant un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG90 et auquel adhère la commune.

Cet avenant introduit tout d'abord à l'article 5-4 une nouvelle activité ayant trait à la prise en charge d'actions particulières demandées par un adhérent comme par exemple un audit à finalité médico-psychologique.

Il s'agit généralement d'actions longues et faisant intervenir plusieurs professionnels. Elles ne peuvent être prises en charge au titre du traditionnel tiers-temps.

Elles font donc l'objet d'une évaluation de la charge de travail par devis, à accepter par l'assemblée délibérante du demandeur, avant tout début de prise en charge.

L'article 10 de la convention initiale, ensuite, est totalement réécrit avec la suppression de l'indication des tarifs.

Ces derniers, et c'est le dernier point, sont présentés en annexe de la convention sous forme de tableau.

Le maire recommande d'accepter cet avenant, un refus ne pouvant entraîner que la sortie du service de médecine professionnelle et préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG90 et d'autoriser le maire à le signer tel que présenté.

Vote : 19 pour.